

NOTE DE SERVICE**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs des écoles élémentaires**EXPÉDITEUR :** Ben Levin, sous-ministre**DATE :** Le 6 octobre 2005**OBJET :** *Activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires, de la 1^{re} à la 8^e année – note Politique/Programmes 138*

Le gouvernement estime qu'il est important de faire des écoles des lieux d'apprentissage plus sains pour les élèves. Aider les jeunes à mener une vie saine et active est une responsabilité partagée et les écoles jouent un rôle vital en la matière. Selon la recherche, l'activité physique quotidienne peut améliorer le comportement des élèves, leur estime de soi, leur aptitude à l'apprentissage et leur rendement.

Faisant fond sur un plan global pour favoriser le développement d'un mode de vie sain chez nos enfants et jeunes, je suis heureux de vous faire parvenir la nouvelle note Politique/Programmes du ministère de l'Éducation sur l'activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires, de la 1^{re} à la 8^e année. Cette note précise que les conseils doivent veiller à ce que tous les élèves du palier élémentaire, de la 1^{re} à la 8^e année, y compris ceux et celles ayant des besoins particuliers, fassent au minimum vingt minutes d'activité physique soutenue, d'intensité modérée à vigoureuse, chaque jour de classe durant les heures d'enseignement. La note est également affichée sur le site Web du Ministère, à www.edu.gov.on.ca.

Si la note Politique/Programmes ne s'applique qu'aux élèves élémentaires de la 1^{re} à la 8^e année, les conseils scolaires et les directions d'école devraient aussi veiller à fournir aux élèves du jardin d'enfants des occasions d'être actifs physiquement chaque jour. Le programme du jardin d'enfants qui sera révisé prochainement comprendra de l'information sur l'activité physique quotidienne.

Nous sommes conscients du fait que les méthodes et la mise en œuvre varieront, mais nous nous attendons à ce que toutes les écoles élémentaires déploient des efforts réels pour assurer aux élèves au moins vingt minutes d'activité physique quotidienne soutenue, d'intensité modérée à vigoureuse, durant la période d'enseignement, dès que possible. Toutes les écoles devront atteindre cet objectif d'ici la fin de l'année scolaire 2005-2006.

Le Ministère fournira d'autres renseignements sur les rapports et la responsabilité concernant l'activité physique quotidienne, plus tard au cours de l'automne 2005.

Il faut noter que si la participation à l'activité physique est liée au programme-cadre *Le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé, 1998*, elle n'est qu'un volet du programme complet d'éducation physique et santé. Les versions électroniques du programme-cadre d'éducation physique et santé ont été mises à jour sur le site Web du Ministère et incluent les exigences relatives au minimum vingt minutes d'activité physique soutenue, d'intensité modérée à vigoureuse, chaque jour de classe.

Le Ministère reconnaît qu'il faut renforcer la capacité aux niveaux du conseil et de l'école afin de mettre en œuvre cette politique sur l'activité physique quotidienne. Par conséquent, il a réuni un groupe de partenaires clés qui inclut des conseils scolaires, des directrices et directeurs d'école et des enseignantes et enseignants. Ce groupe contribuera à la conception de ressources de formation à l'appui de la mise en œuvre de ce programme à l'échelon local.

Tout d'abord, le Ministère fournira aux conseils scolaires, aux directions d'école et au personnel enseignant des guides, adaptés à chaque groupe, pour les aider à faire de l'activité physique quotidienne une réalité pour tous les élèves du palier élémentaire. Ces guides sont conçus par l'Ontario Physical and Health Education Association, un organisme provincial crédible sur le sujet de l'activité physique, en collaboration avec le Ministère et d'autres spécialistes reconnus de l'activité physique provenant du secteur de l'éducation.

On s'attend à ce que les guides destinés au personnel enseignant et aux directions d'école soient disponibles en octobre. Veuillez noter que trois guides pour le personnel enseignant sont en cours d'élaboration, renfermant des renseignements et des activités sur mesure, adaptés aux trois cycles précis, soit un guide pour la 1^{re} à la 3^e année, un autre pour la 4^e à la 6^e année et un troisième pour les 7^e et 8^e années. Un extrait des guides à l'intention du personnel enseignant est affiché sur le site Web du Ministère. Les guides pour les conseils scolaires devraient être disponibles à la mi-novembre.

À l'échelon local, il sera important que les conseils scolaires, les directions d'école et le personnel enseignant discutent des méthodes efficaces de mise en œuvre du programme d'activité physique quotidienne. Par exemple, les conseils scolaires et les directions d'école pourront incorporer ces discussions dans le processus de planification de l'amélioration scolaire. Par ailleurs, le fait de pouvoir discuter de manière officielle avec leurs collègues pourrait amener les enseignantes et enseignants à trouver des moyens d'intégrer l'activité physique à d'autres matières du curriculum. Les écoles sont aussi encouragées à inviter les parents et les organismes communautaires à appuyer la mise en œuvre de l'activité physique quotidienne, de même qu'à promouvoir la participation des élèves à des activités physiques en dehors des heures de classe.

J'aimerais remercier les conseils et les écoles des efforts qu'ils déploient déjà pour offrir une activité physique quotidienne à leurs élèves. Nous voulons nous appuyer sur ces efforts pour veiller à ce que tous les élèves du palier élémentaire aient l'occasion de s'adonner à une activité physique durant au moins vingt minutes, au cours de la période d'enseignement quotidienne.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre conseil scolaire de district ou à votre administration scolaire. Nous vous remercions de votre engagement continu à faire des écoles des milieux plus sains pour les élèves.



Ben Levin

p.j.

c.c. Bureaux régionaux du ministère de l'Éducation